

***Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers
de l'Aveyron***

Section Secourisme



FORMATION PSC1

« Prévention et secours civiques de niveau 1 »

Programme FORMATION PSC1

Nombre d'apprenant :

La formation est dispensée à des groupes de 10 personnes maximum. Chacun des groupes est encadré par un moniteur de premiers secours titulaire de l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3) ».

Durée :

La formation initiale « PSC 1 » dure 7 heures de face à face pédagogique.

Lieu :

Selon la volonté du moniteur et des participants (Centre de secours ou autres).

Compétences du citoyen de sécurité civile :

- ✓ *Partie 1* *La protection*
- ✓ *Partie 2* *L'alerte*
- ✓ *Partie 3* *La victime s'étouffe*
- ✓ *Partie 4* *La victime saigne abondamment*
- ✓ *Partie 5* *La victime est inconsciente*
- ✓ *Partie 6* *La victime ne respire plus (la réanimation cardio-pulmonaire)*
- ✓ *Partie 7* *la victime se plaint d'un malaise*
- ✓ *Partie 8* *La victime se plaint après un traumatisme*

Techniques pédagogiques :

La formation à l'unité d'enseignement « PSC 1 » est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Afin de respecter une progression pédagogique facilitant l'acquisition des connaissances au cours de la formation de « Citoyens de sécurité civile », il est nécessaire d'utiliser des activités pédagogiques, regroupant une ou plusieurs techniques pédagogiques suivantes :

- Etude de cas
- Démonstration pratique et apprentissage
- Cas concret

Évaluation :

L'évaluation est normée et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier si un individu a les compétences en vue d'une action citoyenne de premiers secours à victime.

Le certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les parties de la formation.

Cette participation doit comprendre :

- La réalisation de tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage;
- La participation au moins une fois en tant que sauveteur à un cas concret au cours de la formation.

Tarifs :

55 € pour la formation initiale et 30 € pour la formation de maintien des acquis.

(si 10 personnes : possibilité de tarif de groupe - demander au moniteur)

Contact : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aveyron

Rue de la Sauvegarde 12000 RODEZ

Tél. : 05.65.77.12.08 – Fax : 05.65.77.12.44

Mail : ud12@sdis12.fr - Internet : www.pompiers-aveyron.com

N°déclaration d'existence en tant qu'organisme de formation : 73.12.00464.12